

INTERNATIONAL YEAR OR THE CHILD CONFERENCE

The rights of the child outside the family

Année Internationale de l'Enfant, de tous les enfants, mais avant tout de tous les enfants malheureux, de ceux qui ont des problèmes, des difficultés d'être, qui sont menacés dans leur vie, dans leur épanouissement, ceux dont sont bafoués les droits élémentaires. Car 1979 marque le 20ème anniversaire de la Déclaration des Droits de l'Enfant (1959, près de deux siècles après celle des Droits de l'Homme). Il était donc dans l'ordre des choses que la F.I.C.E. participât à cette célébration, elle qui, par son action comme dans ses principes, avait manifesté sa volonté de promouvoir ces droits pour les enfants qui n'avaient pas au départ la chance de bénéficier d'une intégrité physique, morale, affective et d'un support normal au plan familial et social. Et c'est bien l'objet de la déclaration de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui, en proclamant l'Année Internationale demandait aux Gouvernements " d'améliorer de façon durable le bien-être des enfants, une attention spéciale étant portée à ceux qui font partie des groupes les plus vulnérables et des groupes particulièrement désavantagés".

On peut regretter cependant, comme l'ont fait une vingtaine d'organisations françaises - dont l'A.N.C.E. - que les objectifs officiellement retenus escamotent une partie de la vie de l'enfant, ignorent le rôle de l'éducation dans sa formation et réduisent l'Année Internationale à une année de la Famille! Pour ma part, je me limiterai, pour ne pas empiéter sur le domaine assigné à d'autres intervenants, à certaines des questions qu'il m'a été demandé de traiter : " Les enfants hors de la famille. L'équilibre entre les droits des parents et des enfants dans les principes et les moyens d'action au plan juridique et pratique. Et tout particulièrement l'évolution du problème de l'adoption".